



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 14 octobre 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Sophie
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et PEERSMAN André
<u>Le Biot</u> :	VERNAY Franck (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>Morzine</u> :	PEILLEX Gilbert, RASTELLO Lucien et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>Les Gets</u> :	GOINE Nathalie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Procurations :

RICHARD Hélène à GARIN Jacqueline
MUTILLOD Christophe à GOINE Nathalie
PHILIPP Martine à ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
COTTET-DUMOULIN Patrick à BOIRE-VARLET Sophie

Délégués présents sans droit de vote :

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), PHILIPP Martine (Morzine), RICHARD Hélène (Morzine), COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps) et MUTILLOD Christophe (Les Gets)

Délégués absents :

RICHARD Michel (Morzine), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et BLANCHARD Aurélien (DRH)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Validation du compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2014

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 9 septembre 2014 :

- 10 septembre : Travailleurs saisonniers à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 11 septembre : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 11 septembre : rencontre avec le Préfet sur la ZA d'Essert-Romand à Annecy (*Jacqueline GARIN, Christelle GAYDON*)
- 15 septembre : Bureau de l'ADM74 à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 18 septembre : CA Collège H. Corbet (*André PEERSMAN*)
- 19 septembre : Réunion valorisation agricole à Chambéry (*Rachel BOUVIER*)
- 23 septembre : Bureau Rivière (*André PEERSMAN, Yannick TRABICHET*)
- 25/26 septembre : Espaces valléens à Embrun (*Hélène RICHARD, Rachel BOUVIER, Sophie MUFFAT*)
- 25 septembre : Commission DETR à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 25 septembre : Séminaire LEADER à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, André PEERSMAN*)
- 25 septembre : Conseil Syndical du SIAC à Thonon
- 30 septembre : COPIL ITER à Aoste (*Sophie MUFFAT, HS*)
- 1^{er} octobre : CA EPHAD à Vacheresse (*André PEERSMAN, Martine PHILIPP, Sophie MUFFAT*)
- 2 octobre : CESCDD au collège H. Corbet (*Sophie MUFFAT*)
- 2 octobre : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 2 octobre : COPIL PAEC à Allinges (*Jacqueline GARIN, Henri-Victor TOURNIER*)
- 6 octobre : Séminaire Leader à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 7 octobre : Clôture ITER à St Jean (*Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT*)
- 7 octobre : COPIL TAD à Évian (*Sophie MUFFAT, LB*)
- 8, 9, 10 octobre : Convention AdCF à Lille (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Sophie MUFFAT*)
- 9 octobre : Commission mobilité SIAC à Thonon (*Yannick TRABICHET*)
- 13 octobre : AdM74 à La Roche (*Jacqueline GARIN*)

3- Enseignement de la convention ADCF

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire qu'elle a assisté, avec Christophe MUTILLOD, Sophie MUFFAT et Stéphane PUGIN-BRON, à la convention de l'ADCF organisée à Lille du 8 au 10 octobre 2014. Elle précise que le sujet principal abordé lors de cette convention est le projet de loi NOTR actuellement en discussion au Parlement et qui prévoit notamment le renforcement du rôle des régions et des communautés (création d'un seuil minimal de 20 000 habitants pour les communauté de communes avec une dérogation possible pour les EPCI en zone de montagne, l'incitation à la création de communes nouvelles, le rôle de la CDCI et du Préfet). Elle précise que la dérogation en zone de montagne devrait jouer pour la CCHC mais ne sera certainement pas accordée pour la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance compte tenu de sa taille (moins de 6 000 habitants), ce qui laisse penser que la 2CVA sera probablement contrainte de fusionner avec un autre EPCI (CCHC ou CCPE). Elle insiste donc sur la nécessité d'anticiper cette situation et souligne que la 2CVA et ses communes membres devront se prononcer très prochainement sur leur position quant à une fusion d'un côté ou de l'autre, faute de quoi les élus pourraient très bien se voir contraints à intégrer une communauté d'agglomération à l'échelle du Chablais.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'un autre point important abordé lors de cette convention concerne la diminution des dotations de l'État et que cette baisse peut aller de 25 % à 40 % d'ici 2017. Il précise qu'une modulation sera possible à partir de 2016 sur la base d'un coefficient de mutualisation et insiste donc sur la nécessité de réfléchir dès que possible à la mise en place de services mutualisés entre la CCHC et les communes. Il ajoute que le montant des dotations sera a priori figé jusqu'en 2019 pour les communes et EPCI qui partiront sur la création de communes nouvelles.

4- MAPA attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que 3 marchés publics à procédure adaptée ont été attribués par la Présidente depuis la dernière réunion, et ce au vu de sa délégation de fonctions :

- *Pose de conteneurs d'apport volontaire semi-enterrés sur les communes de Morzine, La Forclaz, La Baume, La Vernaz et Le Biot*
 - Titulaire : MCM
 - Montant : 65 495,00 € HT
- *Création de murets montagne à Bellevaux*
 - Titulaire : AER Rhône-Alpes
 - Montant : 25 429,40 € HT
- *Réalisation de 4 schémas de desserte forestière*
 - Titulaire : COFORET
 - Montant : 55 420,00 € HT

5- Personnel

5.1 Modification du compte épargne temps

Aurélien BLANCHARD, Directeur des Ressources Humaines de Morzine mis à disposition de la CCHC à hauteur de 30 % de son temps, rappelle que le compte épargne temps est un dispositif qui permet aux agents de la CCHC d'épargner leurs congés annuels (5 par an au maximum), leurs RTT et leurs jours de repos compensateurs (4 par an au maximum). Il souligne la nécessité de modifier le CET mis en place par la délibération du 17 décembre 2013 afin de préciser que les jours épargnés n'ouvriront en aucun cas à indemnisation et que le nombre de jours épargnés est limité à 60.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le compte épargne temps dans les conditions qui lui sont présentées.

5.2 Mise en place d'un régime des autorisations d'absence

Aurélien BLANCHARD rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales peuvent accorder, par délibération, des autorisations d'absence pour certains événements. Il propose de fixer les durées d'absences sur la base de celles généralement préconisées par les centres de gestion.

Après discussion et après quelques modifications, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les autorisations suivantes :

Autorisations d'absence liées à des événements familiaux

OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Pacte civile de solidarité (PACS) de l'agent	5 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'un justificatif
Mariage de l'agent d'un enfant, du père, de la mère	2 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'un justificatif (l'agent ne doit pas avoir déjà bénéficié des 5 jours relatifs au PACS)
Décès ou maladie très grave du conjoint, d'un enfant du père, de la mère, d'un frère, d'une sœur d'un grand-père, d'une grand-mère, d'un beau-père, d'une belle-mère, d'un beau-frère, d'une belle-sœur	5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative (l'autorité territoriale se réserve le droit d'accorder un délai de route supplémentaire)
Naissance ou adoption	3 jours	Autorisation accordée de droit sur présentation d'une pièce justificative, à prendre dans les 15 jours qui suivent l'événement
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour. Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint ne bénéficie pas de ce type d'autorisation d'absence	Autorisation accordée par année civile, sous réserve des nécessités de service, sur présentation d'une pièce justificative et uniquement pour des enfants âgés de moins de 16 ans, quel que soit leur nombre

Autorisations d'absence liées à la maternité

OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Aménagement des horaires de travail	1 heure par jour	Autorisation accordée sur avis du médecin du travail à partir du 3ème mois de grossesse, compte tenu des nécessités de service
Examens médicaux obligatoires	Durée de l'examen	Autorisation accordée de droit
Allaitement		Autorisation accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant

Autorisations d'absence liées à des événements de la vie courante

OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Rentrée scolaire	Autorisation de commencer une heure après la rentrée des classes	Facilité accordée, sous réserve des nécessités de service, jusqu'à l'admission en classe de 6ème
Concours/examen en rapport avec l'activité professionnelle	Le(s) jour(s) des épreuves	
Don du sang	1 heure	Autorisation accordée sur présentation d'un justificatif
Déménagement du fonctionnaire	1 jour	Autorisation accordée sur présentation d'un justificatif

Autorisations d'absence liées à des motifs civiques

OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Juré d'assises	Durée de la session	Autorisation accordée de droit
Intervention des sapeurs pompiers volontaires	Durée des interventions	Autorisation d'absence ne pouvant être refusée qu'en cas de nécessité impérieuse de service

5.3 Mise en place des entretiens professionnels

Aurélien BLANCHARD informe les membres du Conseil Communautaire que les collectivités peuvent depuis 2010 expérimenter l'entretien professionnel en lieu et place de la notation pour leurs agents, et que l'organisation de ces entretiens professionnels deviendra normalement obligatoire en 2015. Il propose de mettre en place l'entretien professionnel dès 2014. Il précise que cet entretien concernera l'ensemble des fonctionnaires titulaires, les stagiaires et les agents non titulaires recrutés sur des emplois permanents. Il souligne que chaque entretien professionnel donnera lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué, compte-rendu qui pour les fonctionnaires uniquement, pourra éventuellement faire l'objet d'une révision à la demande de l'agent.

Aurélien BLANCHARD insiste sur le fait que l'entretien professionnel doit être un véritable moment d'échange entre l'agent et son supérieur direct. Il souligne qu'une formation de l'ensemble des cadres de la CCHC est organisée le 18 novembre 2014. André PEERSMAN se demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir également cette formation aux cadres des communes qui souhaiteraient y participer. Aurélien BLANCHARD précise que quelques places supplémentaires pourraient éventuellement être ouvertes mais que la trame du compte-rendu sur lequel la formation sera organisée sera celle de la CCHC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'expérimentation de l'entretien professionnel, au titre de l'évaluation de l'année 2014, selon les modalités qui lui sont présentées.

5.4 Création d'un emploi permanent de chargé de mission « Chef de projet de territoire »

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité pour la CCHC de mettre en place dès que possible un projet de territoire, c'est-à-dire une feuille de route des projets à lancer pour les 6 à 10 ans à venir (mutualisation, assainissement...). Elle précise que ce projet de territoire permettrait de réaffirmer l'esprit communautaire et serait d'autant plus important en cas de fusion avec une autre communauté de communes.

S'agissant de la démarche à mener, elle propose de repartir dans un premier temps du livre blanc Vallée d'Aulps 2020 et de voir si ses orientations pourraient également s'appliquer à la vallée du Brevon. La construction du projet de territoire serait un travail mené principalement par les membres du Bureau et chaque Vice-président aurait la charge des thèmes correspondant à leurs délégations respectives.

En parallèle, Madame la Présidente propose d'informer la population en présentant aux administrés, via un document succinct, les compétences et les services de la CCHC, avec à l'intérieur un questionnaire destiné à recueillir l'avis des administrés sur le fonctionnement et les compétences de la CCHC. Elle propose également de refaire en 2015 la tournée des conseils municipaux.

L'établissement du projet de territoire débouchera enfin sur la mise en place d'un comité de pilotage qui discutera sur les compétences de la CCHC pour savoir lesquelles pourraient être ajoutées, lesquelles pourraient être revues ou lesquelles devraient être abandonnées.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la mise en place d'un projet de territoire est importante dans la mesure où le Plan Tourisme doit être porté par la CCHC qui travaillera ainsi pour l'ensemble de son territoire, y compris en ce qui concerne les actions qui concernent les communes. Suite à discussion en bureau, il propose de créer dès le 1^{er} décembre 2014 un poste de chargé de mission « Chef de projet de territoire » avec les missions suivantes :

- aider les élus à construire le projet de territoire de la CCHC,
- participer à l'élaboration et au suivi des financements européens POIA (espaces valléens), ALCOTRA et LEADER (énergie-bois),
- participer à l'élaboration et au suivi du programme d'actions communautaires et communales du Plan Tourisme 2015/2017 du CG74,
- assurer la communication institutionnelle de la CCHC.

Il précise que ce poste sera potentiellement financé à 50 % en 2015 dans le cadre des espaces valléens.

André PEERSMAN se demande si le financement de ce poste dès le 1^{er} décembre 2014 est prévu au budget. Stéphane PUGIN-BRON souligne que les crédits sont suffisants.

Yannick TRABICHET rappelle que les dotations de l'État vont diminuer en 2015 et qu'il ne faudrait pas augmenter la pression fiscale des contribuables. Elle estime qu'il n'y a pas de vision globale au niveau du budget et qu'il est donc difficile pour elle de se prononcer sur cette création de poste sans connaître plus précisément la situation budgétaire de la CCHC et les prévisions à venir. Stéphane PUGIN-BRON tient à signaler que ce poste est indispensable si les élus de la CCHC et de ses communes membres souhaitent pouvoir bénéficier de subventions dans les années qui viennent.

Georges LAGRANGE souligne qu'il est tout à fait d'accord avec Yannick TRABICHET et estime qu'il ne faudrait créer ce poste que lors du vote du budget 2015 au vu des crédits qui seront prévus. André PEERSMAN ajoute que cela n'empêche pas de chercher et trouver le bon candidat mais de ne l'embaucher qu'au moment du vote du budget. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la recherche de financements ne doit pas attendre le mois de mars si les élus ne veulent pas perdre le bénéfice de subventions pour lesquelles les dossiers devront être déposés rapidement.

Yannick TRABICHET s'étonne que la commission finances n'ait jamais été réunie. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une réunion pourrait être organisée en novembre 2014 afin de présenter l'état de consommation des crédits du budget 2014 mais qu'il ne sera pas possible de présenter les orientations 2015 avec toutes les incertitudes qui existent concernant le montant du FPIC et de la DGF pour 2015.

Au vu des discussions, la création de ce poste est reportée à l'ordre du jour de la réunion du 25 novembre 2014, sachant que la commission finances se réunira le 14 novembre.

5.5 Recrutement d'un emploi d'avenir pour la communication en matière de déchets

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'un agent transféré par le SIVOM de la Vallée d'Aulps, Peggy POULET, a muté récemment vers une autre collectivité. Il propose de la remplacer par un emploi d'avenir qui devra travailler sur la communication en matière de déchets. Il souligne qu'il sera difficile de trouver quelqu'un sur ce type de contrat dans la mesure où le poste exige notamment la maîtrise de l'anglais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste à pourvoir par un emploi d'avenir.

5.6 Déchets / Voirie : création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2ème classe

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2ème classe afin de pouvoir titulariser un agent saisonnier déjà en poste, Fabrice PIGNIER, qui travaille actuellement au service voirie l'été et au service déchets l'hiver. Il précise que cet agent est détenteur du permis poids lourds et donne entière satisfaction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2014, un poste d'adjoint technique de 2ème classe en vue de la titularisation de Fabrice PIGNIER.

5.7 Créations de postes saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de créer, comme l'année dernière, les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du service déchets :

- 4 postes pour la collecte à Avoriaz (du 01/12/14 au 31/05/15),
- 1 poste déchetterie / points verts (Charly ISNARD – du 01/11/14 au 30/04/15).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces 6 postes saisonniers.

6- Urbanisme : projet d'organisation d'une cellule d'instruction du droit des sols

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le projet d'organisation d'une cellule d'instruction du droit des sols à la CCHC (voir présentation ci-jointe). Il propose de créer les 2 postes d'urbaniste et d'instructeur nécessaires au fonctionnement de cette cellule. Il précise qu'un projet de délibération sera transmis au plus tôt à chaque commune afin d'obtenir de leur part un accord sur le principe de cette mutualisation de l'instruction des autorisations du droit des sols. Le recrutement ne se fera donc qu'à la réception de ces accords qui devront intervenir avant la fin du mois de novembre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'urbaniste et un poste d'instructeur, sachant que les cadres d'emploi et grades correspondants seront fonction des personnes retenues. Cependant, le recrutement ne se fera qu'au vu des délibérations de principe prises par les communes.

7- Saisonniers

7.1 Campings

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer de nouvelles conventions avec :

- le camping du Pré pour 4 emplacements du 1^{er} décembre 2014 au 30 avril 2015,
- la commune de La Baume pour la location du camping de La Baume (25 emplacements) du 1^{er} décembre 2014 au 30 avril 2015 pour un montant de 20 000 €.

Stéphane PUGIN-BRON demande au Maire de La Baume s'il ne serait pas possible d'ouvrir le camping du 1^{er} novembre au 15 mai afin de répondre notamment aux besoins de 2 saisonniers qui souhaiteraient s'installer plus tôt. Serge COFFY accepte cette demande mais souligne qu'il faudrait peut être revoir le tarif du location du camping pour l'hiver 2015-2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces 2 conventions.

7.2 Projet de logements saisonniers à Essert-Romand

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire du projet de mise en place de logements saisonniers dans l'ancienne auberge communale d'Essert-Romand.

Le bâtiment : auberge communale en excellent état mais non utilisée depuis 2 ans. Il comprend :

- 8 chambres avec salle de bain privative,
- 2 chambres avec salle de bain commune,
- 1 cuisine à rééquiper,
- 1 salle commune,
- 1 pièce laverie à équiper (1 lave-linge + 1 sèche-linge).

Les chambres sont équipées de lit. Nécessité de compléter l'équipement pour cet hiver avec 1 table, 2 chaises, 1 micro-onde et 1 frigo par chambre

Le projet d'exploitation pour cet hiver

Mise sur le marché de 9 chambres équipées avec location directement aux employeurs sur une durée minimale incompressible de 5 mois (du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015) au prix, charges comprises, de 350 €/mois (sauf chambres contiguës au tarif de 280€/mois)

La commune s'engage :

- à faire les petites réparations nécessaires,
- à mettre des micro-ondes, des tables et des chaises dans chaque logement,
- à rééquiper la cuisine,
- à prendre à sa charge l'eau.

La CCHC s'engage :

- à mettre des frigos dans chaque chambre,
- à payer 1 location de 10 000 € à la commune,
- à payer l'électricité et le chauffage.

Les besoins humains

Proposition de créer un poste à mi-temps pour :

- logements d'Essert-Romand (env. ¼ temps) :
 - assurer le gardiennage 1h le matin et 2h le soir (attention, problème avec l'amplitude de travail journalière),
 - assurer l'entretien des communs,
- campings (env. ¼ temps) :
 - assurer la surveillance et l'organisation du camping de La Baume,
 - assurer la perception des loyers dans les deux campings,
- cellule logement (si nécessaire) : aide à Jean-Pierre BENEDETTI.

Dans un soucis de reclassement d'un agent voirie (Thierry NINET) et d'économie budgétaire, Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il sera proposé à cet agent d'effectuer ce mi-temps. Aurélien BLANCHARD ajoute qu'il sera également étudié la possibilité de confier à cette agent certaines tâches en matière d'hygiène et de sécurité (établissement et suivi du document unique d'évaluation des risques, tenue des registres de sécurité, prévention...).

Il ajoute que ce poste sera financé à titre expérimental à 50 % par le Conseil Général au titre de son Plan Tourisme 2014.

Jean-François MUFFAT précise que la commune d'Essert-Romand souhaiterait que soit privilégié le gardiennage en soirée. Aurélien BLANCHARD souligne qu'il faudra faire attention à ne pas dépasser l'amplitude maximale de travail fixé à 12 heures par le Code du travail.

Le financement

- **Dépenses :**
 - Location 10 000 €
 - Chauffage 13 000 €
 - Électricité 5 000 €
 - Frais divers 2 000 € (*frigos + lave-linges*)
 - Personnel à ¼ temps 5 000 € (*salaire + téléphone + déplacement*)
 - **Total dépenses 35 000 €**

- **Recettes :**
 - 7 logements à 350 €/mois/5 mois 12 250 €
 - 2 logements à 280 €/mois/5 mois 2 800 €
 - Conseil Général (PT 2014) 16 000 € (*en cours*)
 - Autofinancement CCHC 3 950 €
 - **Total recettes 35 000 €**

L'avenir

En cas de succès de cette opération et de la cellule logement et de la volonté ou non de la commune de poursuivre dans ce sens, on pourrait envisager une reconfiguration du bâtiment à un coût très raisonnable pour :

- aménager une cuisinette dans chaque chambre pour les rendre totalement indépendantes (environ 1 500 euros par chambre)
- aménager entre 2 et 3 chambres supplémentaires dans les communs non utilisés pour améliorer la rentabilité économique de l'opération

À terme : 12 à 13 chambres avec un gardiennage limité à une permanence de la cellule logement

Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER précise que la commune de Morzine pourrait être intéressée pour 1 ou 2 logement(s) afin de loger des chauffeurs de Transdev. Stéphane PUGIN-BRON précise que cela ne pose pas de problème mais qu'il faudra bien veiller à attribuer ces logements en priorité aux personnes travaillant dans le public ou le parapublic.

Jean-Claude MORAND souligne que le Conseil Général de la Haute-Savoie subventionnera cette-fois-ci cette action mais se demande ce qu'il en sera pour l'avenir. Stéphane PUGIN-BRON précise que la saisonnalité est une action prioritaire au niveau du département et qu'il ne devrait pas y avoir de souci jusqu'à la fin du Plan Tourisme (2017). Georges LAGRANGE ajoute que ce ne sont que des locations saisonnières et qu'il serait donc très facile d'arrêter le jour où le financement ne permettra plus de continuer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de location avec la commune d'Essert-Romand et à créer le poste de saisonnier à ½ temps pour la gestion des logements, la gestion des camping et l'aide pour la cellule logement.

7.3 Groupement d'Employeurs Mixte

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les statuts du Groupement d'Employeurs Mixte seront signés par ses membres fondateurs (CCHC, SERMA et Société des parkings d'Avoriaz) le 15 octobre 2014 au Forum des saisonniers en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les statuts du GEM et les conventions pour les éventuels CDI de saisonniers de la CCHC (1 avec la SERMA et 1 avec la SA du Pléney).

8- Mobilité

8.1 Transport à la demande : point sur la fréquentation et la pérennité du service

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le Pti Bus est passé de 190 usagers en 2013 à 736 pour les 9 premiers mois de 2014. Il demande maintenant aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la suite à donner à cette expérimentation, sachant que la CCPE souhaite continuer et que la 2CVA a décidé d'arrêter.

Sophie MUFFAT rappelle que la MSP de Saint Jean d'Aulps ouvrira très prochainement ses portes et estime qu'il serait donc d'autant plus important pour elle de continuer ce service.

Yannick TRABICHET souligne qu'il faudrait faire attention à ne pas oublier la vallée du Brevon sur les prochains articles à paraître dans le Dauphiné. Concernant la poursuite du service, elle aimerait connaître le nombre de personnes qui utilisent ce service et savoir s'il s'agit principalement de touristes ou de locaux.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le service est utilisé principalement les locaux puisqu'on compte environ 78 % de PMR parmi les usagers. Il ajoute que le nombre d'utilisateurs différents sera demandé à Béatrice et donné lors de la prochaine réunion de novembre.

Jean-Louis VUAGNOUX et Jacqueline GARIN insiste sur l'importance de ce service pour les PMR.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, souhaite continuer l'expérimentation du TAD à condition que ce service concerne suffisamment d'usagers et pas seulement quelques personnes qui l'utilisent de manière régulière. Dans l'attente de cette information, la décision définitive ne sera donc prise que lors de la prochaine réunion du 25 novembre.

8.2 Entretien des ascenseurs et coursives d'Avoriaz

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire l'organisation nécessaire pour entretenir les ascenseurs, les escalators et les coursives d'Avoriaz :

- 2 agents saisonniers recrutés par CCHC pour la période du 1er décembre 2014 au 26 avril 2015, logés aux Acacias (convention de location à passer avec Morzine),
- 1 agent communal de Morzine mutualisé pour la période du 1er décembre 2014 au 26 avril 2015 pour environ 750 h, soit 1 ETP sur 4,5 mois,
- 5 % d'ETP du responsable technique d'Avoriaz pour la gestion de l'équipe pendant 5 mois.

Le financement

Dépenses hiver 2014/2015 :

- agents saisonniers	30 000 €
- agent communal mutualisé	13 000 €
- encadrement mutualisé	1 500 €(5 %)
- frais divers	2 000 €
- produits d'entretien	3 500 €
Total dépenses	50 000 €

Pour info : dépenses transférées pour 1 année : 27 000 €

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les 5 % d'encadrement peuvent être compensés par une diminution de 5 % du taux de mise à disposition du DRH (25 % réellement utilisé contre 30 % prévu dans la convention) et propose qu'une discussion soit menée à ce titre avec la commune de Morzine.

Romain GURLIAT souligne qu'il est très difficile pour les élus du Brevon d'expliquer à leurs administrés pourquoi la CCHC est compétente pour l'entretien des ascenseurs d'Avoriaz.

Lucien RASTELLO rappelle que les ascenseurs d'Avoriaz ont toujours été considérés par la commune de Morzine comme un service de transport puisqu'il s'agit du mode principal de déplacement sur la station. Il précise que cette compétence a été transférée pour limiter la différence entre les recettes et les charges transférées par la commune de Morzine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les 2 postes saisonniers et autorise Madame la Présidente à signer une convention avec Morzine pour la mutualisation de 2 de ses agents. Il autorise également la Présidente à signer l'acte nécessaire à la constitution de la servitude pour les ascenseurs et coursives des Alpages.

9- Finances

9.1 Modification du zonage de la TEOM pour Reyvroz

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le zonage de la TEOM a été fixé par délibération du 17 décembre 2014 de la manière suivante :

Zone	Périmètre
Zone 1	La Vernaz – La Forclaz – La Baume – Reyvroz (secteurs de Bioge et du Linage)
Zone 2	Seytroux
Zone 3	Le Biot – Saint Jean d'Aulps
Zone 4	La Côte d'Arbroz – Montriond – Essert-Romand
Zone 5	Morzine (secteur d'Avoriaz)
Zone 6	Morzine (sauf secteur d'Avoriaz) – Les Gets
Zone 7	Bellevaux – Lullin – Vailly – Reyvroz (sauf secteurs de Bioge et du Linage)

A la demande de la sous-préfecture et compte tenu du fait que les taux fixées en 2013 et 2014 sont les mêmes pour les zones 1 et 7, il propose de supprimer les secteurs de Bioge et du Linage de la zone 1 et ne mettre Reyvroz que dans la zone 7.

André PEERSMAN est surpris de ne pas voir d'autres modifications du zonage suite à l'élargissement du périmètre de la CCHC. Jean-Claude MORAND souligne que la modification des zones de la TEOM ne pourra se faire que pour 2016 car les techniciens déchets travaillent en priorité sur l'harmonisation des forfaits de redevance spéciale qui devront être approuvés en décembre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le zonage de la TEOM tel qu'il lui a été présenté.

9.2 Passation de conventions avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps et le SIVU du Val d'Hermone pour la prise en charge des reste-à-recouvrer

Charles-Henri MONTET rappelle que le SIVOM de la Vallée d'Aulps et l'ex-SIVOM du Haut-Chablais ont décidé de transférer à la CCHC leurs excédents budgétaires 2013 liés aux compétences transférées :

- SIVOM de la Vallée d'Aulps : 1 432 532,96 euros
- SIVOM du Haut-Chablais : 93 668,46 euros

Le problème, c'est que les reste-à-recouvrer au 31/12/2013 restent dans la comptabilité des syndicats, ce qui veut dire que ce sont les syndicats qui supporteront la charge des éventuelles admissions en non-valeur et annulations de titres alors que la CCHC a bénéficié du transfert des excédents dans leur totalité.

Après discussion avec M. HANON, il propose, pour corriger cette situation, de passer une convention avec chacune des 2 structures afin de prévoir le remboursement par la CCHC des futures admissions en non valeur et annulations de titres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette convention avec les 2 syndicats.

9.3 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON propose d'approuver les prix de vente des produits qui seront vendus lors du marché monastique du DDVA qui aura lieu les 1er et 2 novembre 2014 (voir tableau ci-joint).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

10- Questions diverses

10.1 Mise en place d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du bureau communautaire

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de mettre en place un règlement intérieur pour le fonctionnement du bureau communautaire. Ce règlement intérieur prévoit que tout élu absent à 3 bureaux ou à 3 réunions consécutives verra son indemnité supprimée le mois suivant et qu'en cas de « récidive » dans le délai de 12 mois cette indemnité sera suspendue pour une durée indéterminée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce règlement intérieur.

10.2 MSP : avenants au marché de travaux en cours

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de passer des avenants au marché de travaux dans les conditions suivantes :

- **Lot n° 9 – Menuiseries intérieures bois**
 - Marché initial : 28 451,00 € HT
 - Avenant n° 1 : 1 690,00 € HT
 - Nouvel avenant : 3 635,00 € HT
 - *Remplacement d'une porte plombée et pose d'un bloc porte, d'un châssis et d'un vitrage*
- **Lot n° 13 – Serrurerie**
 - Marché initial : 30 377,43 € HT
 - Avenant : 1 344,98 € HT
 - *Pose d'un garde-corps extérieur*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les avenants qui lui sont présentés.

10.3 Nouvelle convention avec le PSP de la Vallée d'Aulps et prolongation du contrat de la coordinatrice

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une nouvelle convention de coordination avec le Pôle de Santé Pluriprofessionnel de la Vallée d'Aulps et un nouveau contrat avec la coordinatrice (Martine STOCLIN) pour la période du 15 octobre 2014 au 31 janvier 2015. Il rappelle qu'il s'agit d'une opération blanche pour la CCHC dans la mesure où le salaire de la coordonnatrice et les frais liés à son activité sont entièrement refacturés à l'association.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de passer une nouvelle convention avec le PSP de la Vallée d'Aulps et charge Madame la Présidente de signer un nouveau contrat avec la coordonnatrice.

Prochaines réunions du Conseil Communautaire :

- **25 novembre 2014**
 - *Création d'un poste de chargé de mission Chef de projet de territoire*
 - *Transport à la demande : poursuite de l'expérimentation*
 - *Zone artisanale*
 - *Navettes saisonnières*
 - *Formation-action changement climatique*
- **16 décembre 2014**
 - *PV de mise à disposition de l'actif*
 - *DM N°2/2014 – amortissement*
 - *Redevance spéciale 2015*

Le Biot, le 21 octobre 2014
La Présidente